

Les contrats Natura 2000 dans les marais d'Olonne

La mise en œuvre des mesures inscrites dans le document d'objectifs est liée au volontariat des acteurs locaux et peut se faire de façon contractuelle. Les propriétaires, ayants-droits ou gestionnaires de terrain inclus dans le périmètre du site ont la possibilité de signer des contrats Natura 2000. Ces contrats permettent aux bénéficiaires d'obtenir une aide financière pour restaurer ou entretenir leurs parcelles en tenant compte de recommandations environnementales

CONTENU DES CONTRATS

Les contrats permettent aux propriétaires de réaliser des travaux d'entretien pour la gestion des bossis et marais (parties en eau et berges).

▪ Objectifs :

Favoriser la présence de formations végétales rares à l'échelle européenne : habitats lagunaires (*Ruppia*), prés salés (*salicorne*, *obione*...). Il sera recherché par le contractant de gérer les niveaux d'eau de façon différenciée pour favoriser la diversité dans les marais.



▪ Diagnostic :

Le passage d'un expert environnemental sur les parcelles concernées permettra de définir en accord avec le propriétaire les interventions techniques nécessaires.



**LES CONTRATS
SONT ADAPTABLES
AU CAS PAR CAS**

EXEMPLES DE TRAVAUX FINANCÉS

- Remodelage des berges en pente douce,
- Création de fonds faibles,
- Désenvasement de plats ou de loirs,
- Création ou remise à niveau d'îlots,
- Pose d'ouvrages hydrauliques,
- Travaux permettant le maintien au réseau salé,
- Débroussaillage mécanique ou manuel sur secteurs envahis de ligneux avec exportation,
- Fauche annuelle avec exportation ou pâturage sur les bossis. Date de fauche retardée définie lors du diagnostic,
- Arrachage mécanique des pieds de *Baccharis* et d'Herbe de la Pampa.

La durée d'un contrat est de 5 ans. Pendant cette période, le bénéficiaire doit respecter des engagements, comme ne pas faire de travaux allant à l'encontre de ce qui a été financé dans le contrat, ou encore à permettre l'accès à son terrain pour d'éventuels contrôles.

Selon l'intérêt environnemental des travaux, le montant de l'aide peut atteindre 100% des travaux. Les aides sont versées après travaux, sur présentation de factures.



Baccharis



Travaux de curage

A savoir : les propriétaires ou gestionnaires de parcelles engagées dans un contrat Natura 2000 peuvent bénéficier d'une exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- La démarche vous intéresse ?
 - Vous souhaitez en savoir plus ?
 - Vous avez des projets de travaux, de restauration de vos marais ?
 - Vous êtes volontaire pour protéger cet environnement ?
- **N'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte des Marais des Olonnes au 02.51.23.16.00**

